

# TOURNOI DES AVALANCHES DE STE-JULIE



## Règlements du Tournoi de Ste-Julie 28 octobre au 3 novembre 2024

Les règlements officiels de Ringuette Québec seront appliqués à l'exception des règlements précisés dans ce présent document.

Le style de jeu «trois dans la zone » avec chronomètre de décompte est applicable pour toutes les catégories, à l'exception des catégories Moustique et Novice B et C qui joueront selon le style de jeu « sans zone ».

### **1.- Responsabilité du Comité organisateur**

Toutes questions relatives au tournoi doivent être soumises aux membres du Comité organisateur (de préférence au registraire ou à la présidente) ou au représentant de Ringuette Québec s'il est présent sur les lieux du tournoi. Une réponse provenant d'une autre personne n'engage aucunement le Comité organisateur et ne pourra être considérée comme officielle.

### **2. - Heure d'arrivée**

L'équipe doit se présenter une (1) heure avant le début de la partie. Toutefois, pour la première partie du matin, elle devra se présenter trente (30) minutes avant la partie. Si à l'heure indiquée de la partie, l'équipe n'est pas sur la patinoire, elle perdra automatiquement la partie par défaut.

### **3.- Documents exigés**

**3.1** Les officiels de l'équipe devront présenter au registraire du tournoi les documents originaux suivants, aucune photocopie n'étant acceptée :

- Le formulaire d'équipe de Ringuette Canada, tel qu'approuvé par Ringuette Québec, les cartes des joueuses et celles des réservistes.
- En ce qui concerne les réservistes, une photocopie du carton d'équipe approuvé par Ringuette Québec, sera aussi acceptée.
- Les cartes des officiels d'équipe ou les cartes du Programme national de certification des entraîneurs et cours éthique.

**3.2** Chaque entraîneur devra signer le formulaire de vérification qui leur sera remis par le registraire. Ce formulaire vise à s'assurer que les renseignements fournis par l'entraîneur, notamment quant à la liste des joueuses, sont conformes aux règlements du Guide d'opération de Ringuette Québec.

#### **4. Capitaines, assistantes et liste de joueuses**

- Les joueuses désignées par le « C » (capitaine) et le « A » (assistante) sont les seules joueuses qui pourront s'adresser aux officiels et elles devront être identifiées à cette fin sur la feuille de partie.
- Inscrire les numéros de chandails de chaque joueuse
- Indiquer les joueuses réservistes par les lettres « RES »  
Toutes les réservistes doivent être listées au bas de la liste, à la suite des joueuses régulières
- Indiquer les joueuses absentes par les lettres « ABS »
- Indiquer la gardienne de but par les lettres « GB »
- Les joueuses bénéficiant d'une dérogation, doivent avoir la mention « DER »

#### **5. Équipement**

**5.1** - Il sera de la responsabilité de l'entraîneur de chaque équipe de veiller à ce que ses joueuses portent toutes les pièces d'équipement obligatoires, et ce, à chacune des parties du tournoi. Toute joueuse qui ne porte pas les pièces d'équipement obligatoires durant une partie du tournoi ne pourra continuer à jouer tant qu'elle ne corrigera pas cette situation.

**5.2** - S'il y a similitude de couleur de chandails, l'équipe visiteuse devra changer de chandails. (L'organisation mettra à la disposition de la dite équipe un ensemble de dossards).

#### **6. - Présence derrière le banc**

Selon le règlement de Ringuette Québec 5.02.04 du Guide d'opération.

#### **7. - Nombre de joueuses**

Chaque équipe a droit à un maximum de dix-huit (18) joueuses incluant les gardiennes de but. Toutefois, un minimum de sept (7) joueuses sera exigé pour débiter la partie, sans quoi l'équipe perdra par défaut.

#### **8. - Officiels majeurs**

Tous les officiels majeurs seront désignés par le Comité organisateur et ceux-ci devront être accrédités par Ringuette Québec. La liste des arbitres sera sujette à approbation par Ringuette Québec.

## **9. - Début de la partie**

**9.1** Le Comité organisateur se réserve le droit de faire commencer les parties au maximum quinze (15) minutes avant l'heure prévue, sauf pour la première joute de la journée, elle doit débuter à l'heure prévue à l'horaire. De plus, s'il y a du retard dans l'horaire, il se réserve le droit de refaire la glace à toutes les deux (2) parties.

**9.2** - Les retardataires devront se présenter au registraire à leur arrivée et être prêts à jouer avant le début de la deuxième période. Le nom des retardataires devra être préalablement inscrit sur la feuille de match.

**9.3** - Un officiel d'équipe en retard a jusqu'à la vérification pour se présenter au registrariat avec les documents pertinents sans quoi son équipe perd par défaut.

**9.4** - Un délai de quinze (15) minutes pourra être accordé à une équipe qui rencontre un problème majeur selon le règlement de Ringuette Québec.

**9.5** - À l'arrivée des équipes sur la glace, deux (2) minutes seront allouées pour le réchauffement avant le début des parties.

## **10. - Période de jeu**

Toutes les parties se dérouleront en deux (2) périodes de 15 minutes chronométrées pour les parties préliminaires ainsi que pour les demi-finales, s'il y a lieu. Les finales seront de deux (2) périodes de 15 minutes chronométrées pour toutes les catégories.

- Un (1) temps mort par équipe est autorisé peu importe le temps au chronomètre pendant la partie.
- Durant la partie, dès l'instant où il y a écart de sept (7) buts, la partie se terminera à temps continu **mais les pénalités restent à temps chronométrées**. Le tableau indicateur affichera le pointage avec sept (7) buts de différence. Cependant, le résultat authentique sera inscrit sur la feuille de pointage. Un écart maximum de 7 buts est retenu pour fin de bris d'égalité.

## **11. - Blessures**

Les seules personnes autorisées sur la patinoire en cas de blessures sont les membres des premiers soins et/ou l'officiel féminin. Sur autorisation de l'arbitre, l'entraîneur pourra aller sur la patinoire s'il n'y a pas de responsable des premiers soins. Les frais de transport d'ambulance ne sont pas assumés par le tournoi. Une joueuse blessée durant le tournoi qui désire être derrière le banc doit porter son équipement complet patin inclus et comptera dans l'alignement de l'équipe. Si cette joueuse est âgée de 16 ans et plus elle pourra agir en tant qu'officiel d'équipe en respectant les grades demandés selon la classe de l'équipe.

## **12. - Pénalité**

En cas de pénalité de match décernée par un officiel majeur, celle-ci sera traitée selon le chapitre 6 du Guide d'opération de Ringuette Québec.

## **13. - Discipline**

**13.1** - Le comité organisateur peut, sans droit d'appel, expulser, et ce sans remboursement, toute équipe participante, entraîneurs, parents ou tout autre responsable d'équipe, faisant preuve de mauvaise conduite (alcool, drogue, bagarre, mauvais esprit sportif, vandalisme, etc.) sur les sites de compétition ou ne se conformant pas aux règlements.

**13.2** - Les équipes pourront utiliser les chambres de joueuses trente (30) minutes avant leur partie et devront quitter celle-ci, propre, 20 minutes après leur partie

**13.3** - Nous rappelons aux entraîneurs qu'ils sont responsables de leurs joueuses tant que celles-ci sont dans l'enceinte de l'aréna

## **14. - Protêt**

Aucun protêt ne sera accepté durant le tournoi et seuls les officiels majeurs en fonction auront juridiction sur la glace.

## **15. - Formule du tournoi : À la Ronde**

**15.1** Nombre de parties Le Comité organisateur garantit que chaque équipe jouera un minimum de trois (3) parties. Chaque équipe jouera contre toutes les équipes inscrites dans sa catégorie (sauf pour les catégories regroupant cinq (5) équipes ou plus).

**15.2** - Chaque équipe se verra attribuer deux (2) points pour une victoire, un (1) point pour une nulle et aucun point (0) pour une défaite.

- Lorsque deux équipes ou plus obtiennent le même nombre de points à la fin de la ronde éliminatoire, la façon de déterminer le classement des équipes, à l'aide de la « marque officielle » des parties est la suivante : **Selon le guide d'opération Ringuette Québec au règlement 3.04 bris d'égalité, article 3.04.03 classement des équipes.**
- Lors des parties de demi-finales et de finales du tournoi : **S'il y a égalité à la fin du temps prévu, chaque équipe jouera cinq (5) minutes supplémentaires chronométrées et l'équipe comptant le premier but gagne la partie.**
- Avant le début d'une période supplémentaire, « un pile ou face » en présence des capitaines déterminera laquelle des équipes recevra l'anneau.
- **S'il y a encore égalité à la fin du temps supplémentaire, des tirs de confrontation auront lieu pour briser l'égalité.**

### **15.3 - Tirs de confrontation**

Avant la partie, l'entraîneur devra sélectionner son ordre de joueuses pour les tirs de confrontation. Les cinq (5) premières joueuses (excluant les gardiennes de but) doivent être identifiées de 1 à 5 sur la feuille de match.

- Un tirage au sort par l'officiel majeur sera effectué avant le début de la confrontation et l'équipe gagnante du tirage aura le choix de débiter ou de terminer la confrontation. Au coup de sifflet, les gardiennes de but doivent être dans leur enceinte de but respective.
- Si l'égalité persiste, l'entraîneur à la liberté de choisir n'importe quelle joueuse pour effectuer ces tirs. Il lui est permis d'utiliser toujours la même joueuse. Le premier bris d'égalité met fin à la partie.

### **16.- Heures de fermeture**

Si le Comité organisateur réalise que les dernières parties inscrites à l'horaire ne pourront se terminer à l'heure prévue, il pourra alors les inscrire à l'horaire à un autre moment, à moins que les entraîneurs impliqués soient d'accord pour considérer la partie comme étant valable.

### **17. - Annulation du tournoi**

Advenant le cas où le tournoi devrait être annulé pour cas de force majeure, soit un bris mécanique ou un bris de glace à l'aréna, l'inscription sera remboursée en totalité si le tournoi n'est pas débuté. Cependant, si le tournoi est en cours, un montant compensatoire déterminé par le comité sera remboursé.

En cas de tempête ou de fermeture de route, aucun remboursement ne sera émis.

Si une équipe ne peut se présenter à sa partie, cette dernière perdra cette partie par défaut. Si les deux équipes ne peuvent se présenter à leur partie, un tirage au sort sera fait pour déterminer un gagnant.

Annulation de l'inscription de l'équipe: une pénalité de 20% pour toute équipe qui annule son inscription avant le 1<sup>er</sup> octobre. Aucun remboursement pour toute équipe qui annule son inscription après le 1<sup>er</sup> octobre.

### **17. Frais d'entrée**

Le prix d'entrée à l'aréna sera de cinq (5) dollars (18 ans et plus) et un passeport pour la durée totale du tournoi sera aussi disponible au coût de dix (10\$) dollars. Gratuit pour les joueuses et officiels d'équipe (maximum 5 passes) qui devront avoir leur laissez passer sur eux.

Nous vous souhaitons un beau tournoi !

Le comité organisateur du Tournoi de Ste-Julie